

Rapport de présentation

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

COLLECTE ORDURES MENAGERES

Budget annexe

Le budget annexe Collecte ordures ménagères comprend le fonctionnement et les salaires des services suivants :

- collecte des ordures ménagères
- collecte sélective
- déchetteries
- atelier mécanique
- gestion du patrimoine (entretien des sites)
- gestion de la redevance
- administration
- communication
- prévention des déchets
- hygiène et sécurité.

Toutes les sommes inscrites sur ce budget sont **hors taxes**, le SIVOM étant assujéti à la TVA. Il est voté par chapitre et au niveau du chapitre avec les opérations d'équipement comme chapitres.

Remarque : cet exercice est particulier car il s'agit du premier après le départ des communes de la CCCHL. Il est difficile de juger l'impact financier réel de ce départ car :

Ont été enregistrées des recettes exceptionnelles à hauteur de 596 000 € pour la vente des biens au SEDHL et le remboursement des indemnités actuarielles pour remboursement anticipé d'emprunts.

Les cours des matériaux sont en très nette hausse par rapport à 2021.

En contrepartie, les prix unitaires du carburant, des prestations de transport et des prestations de collecte ont explosé du fait de la hausse du prix du gazole.

-> Résultats de l'exercice 2022

Section	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice 2022
	Prévisions	Mandats émis	Prévisions	Titre émis	
Exploitation	11 867 000.00 €	9 913 147.83 €	11 867 000.00 €	11 066 247.64 €	1 153 099.81 €
Investissement	5 890 042.00 €	1 789 522.93 €	5 890 042.00 €	2 329 017.97 €	539 495.04 €
Total	17 757 042.00 €	11 702 670.76 €	17 757 042.00 €	13 395 265.61 €	1 692 594.85 €



En exploitation :

Les dépenses réalisées sont inférieures aux prévisions car :

- les crédits des charges à caractère général n'ont pas été entièrement consommés (- 909 000 €), notamment pour :
 - la fourniture de carburant. Le prix au litre moyen annuel s'élève à 1.60 € H.T (supérieur aux prévisions) mais la quantité consommée a diminué de 26 000 l par rapport à 2021.
 - les dépenses de communication, qui n'ont pas été entièrement réalisées ou à moindre coût,
 - la fourniture de composteurs, du fait d'un délai d'approvisionnement de 8 mois (1 seule commande payée en 2022 au lieu de 2) .
 - l'étude sur les risques psychosociaux n'a pas été lancée.
 - les dépenses de traitement du bois qui, contrairement aux craintes de début 2022, se poursuit dans des conditions normales.
 - les dépenses de traitement des déchets verts en raison de la baisse du tonnage.
 - les dépenses de tri des emballages non fibreux et du conditionnement des emballages fibreux, du carton des professionnels et du carton déposé en déchetteries sont inférieures aux prévisions en raison de l'éclatement de la prestation en lots (centre de stockage et de tri, transport, traitement des refus de tri).
 - les dépenses de traitement des ordures ménagères résiduelles et du tout-venant déchetteries n'ont pas atteint les prévisions du fait de la baisse du tonnage par rapport à 2021 malgré une hausse du prix de 2,41%, liée à la hausse de la TGAP.
- Les charges de personnel ont été moins importantes que prévues :
 - en raison du remplacement de personnel permanent par des CDD (1 mutation et 1 démission en cours d'année).
 - du non-recours à l'intérim pour le recrutement des saisonniers.
 - et malgré la hausse des dépenses liée à la revalorisation de la catégorie C en début d'année et à la hausse du point d'indice en juillet (+150 000 €).
- Les créances irrécouvrables sont 3.5 fois moins importantes que prévues.
- Les annulations de redevances d'exercices antérieurs ont été moins importantes également. L'aide solidaire est peu utilisée (moins de la moitié des crédits alloués).
- Les crédits pour dépenses imprévues n'ont pas été utilisés.

Toutes les recettes réelles sont supérieures aux prévisions, grâce :

- à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont l'augmentation est liée au nombre de redevables en hausse, qui compense partiellement le départ des 4 communes de la CCCHL.
- à la hausse de la redevance des campings.
- à l'augmentation très importante du prix de rachat du carton, du papier, des emballages et de la ferraille.
- au maintien des soutiens, notamment celui de CITEO.

Par rapport à 2021, on constate :

Pour les dépenses (+2.60%) :

- la hausse des dépenses de fonctionnement général d'environ 5% liée essentiellement à la hausse des prix des postes suivants :
 - fourniture de carburant (+19% malgré une baisse de consommation de 10%)
 - entretien des véhicules (+18%)
 - collecte et transport du bois issus des déchetteries (-15% mais hausse des prix de 12%)



- collecte du verre (+6.5% malgré une baisse du tonnage de 5%)
- la hausse des charges salariales (+ 6%), liée notamment à
 - la revalorisation de la catégorie C y compris les CDD et les saisonniers,
 - l'augmentation du point d'indice de 3.5%,
 - l'avancement de grade et promotion interne importants en 2022,
 - l'institution de la participation de l'employeur à la mutuelle santé.
- la baisse des intérêts d'emprunts de 16 %.
- la baisse des charges exceptionnelles (-28%) liée à la baisse des annulations antérieures de redevance.
- la baisse des provisions (-8%).
- la hausse des amortissements de biens (+6%).

Pour les recettes (-6.70% hors excédent et hors recettes exceptionnelles) :

- la hausse des atténuations de charges (+66.5%) (remboursement DAS, indemnités journalières accidents de travail, remboursement prime inflation).
- la baisse des recettes de redevances (6%) avec notamment - 4.5 % pour les ménages et les professionnels. En revanche, les campings se maintiennent au même niveau. Les équipements collectifs baissent de 5% et les redevances de l'année n-1 diminuent de 56.5%. Ce poste, qui enregistre les réémissions de factures après réclamation est en lien direct avec la diminution des annulations antérieures.
- la hausse des recettes de vente des matériaux (+15.5%).
- le maintien des soutiens des éco-organismes.
- la baisse des reprises sur provisions (-76%)
- la hausse des amortissements de subventions (+23%)
- la baisse de l'excédent dégagé dans l'exercice (-5.37%)

En investissement,

Pour les dépenses :

Les fournitures ont été commandées mais pas toutes livrées, notamment les véhicules, les colonnes OMR et de tri, les armoires DDS pour les déchetteries de PARENTIS, ST PAUL-en-BORN et SANGUINET et une débroussailluse.

Les travaux de réhabilitation des déchetteries de MIMIZAN et de SANGUINET sont toujours en cours ainsi que ceux de réalisation de la plateforme multi-matériaux.

Pour les recettes :

Les recettes ont toutes été réalisées.



-> Résultats cumulés 2022 à reporter en 2023

Section	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement en 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Exploitation	3 036 149.28 €	970 078.23 €	1 153 099.81 €	3 219 170.86 €
Investissement	2 249 685.77 €		539 495.04 €	2 789 180.81 €
Total	5 285 835.05 €	970 078.23 €	1 692 594.85 €	6 008 351.67 €

-> Restes à réaliser 2022 à reporter en 2023

En dépenses, sont inscrits en restes à réaliser, pour un montant total de **2 788 300 €**, les crédits pour les opérations suivantes :

- Véhicules poids lourds / Engins de chantier / Véhicules légers et accessoires : **358 600 €**
 - Benne à ordures ménagères 26 tonnes : 192 350 €
 - Polybenne 26 tonnes : 166 250 €
- Matériels d'entretien / Outillage : **1 350 €**
- Terrain – création d'une plateforme multi-matériaux : **549 909 €**
- Contenants et accessoires : **297 450 €**
 - Ordures ménagères : Conteneurs enterrés et aériens : 65 270 €
 - Tri sélectif (verre, papier/carton, emballages) : Conteneurs aériens : 232 180 €
- Réhabilitation de la déchetterie de MIMIZAN : **1 492 341 €**
- Réhabilitation partielle de la déchetterie de SANGUINET : **47 820 €**
- Fourniture de trois conteneurs pour les Déchets Diffus Spécifiques des déchetteries de PARENTIS-EN-BORN, SAINT PAUL-EN-BORN et SANGUINET : **40 830 €**